



AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATIONS D'INTERET

N° 002/ASMI/ MINEPAT/ SEMRY/ VIVA L/UGP/RIS/ASPM/2026 du 17 JUL 2026
POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA FORMATION DES BENEFICIAIRES A L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DES OUVRAGES EXISTANTS (BATIMENTS, FORAGES, MINI AEP) DANS LE MAYO-DANAY.

N° de Crédit : N°70030-CM ; N° du Projet : P168772 ; Reference PPM STEP : CM-SEMRY-531789-CS-INDV

1. Le Gouvernement de la République du Cameroun a reçu un financement de la Banque Mondiale pour couvrir le coût du Projet d'Aménagement et de Valorisation des Investissements de la Vallée du Logone (VIVA LOGONE), et à l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat de « formation des bénéficiaires à l'entretien et la maintenance des ouvrages existants (bâtiments, forages, mini AEP) dans le Mayo-Danay ».
2. Les services de consultants comprennent : La formation de cinquante-deux (52) membres des COGES des infrastructures existantes aux techniques de maintenance d'entretien des bâtiments, des forages, du système d'énergie solaire et la mise à disposition des kits d'entretien du système d'énergie solaire aux Coopératives, AUE et CGER soit :
3. Le délai d'exécution de la mission est de soixante (60) jours.
4. Les Termes de Référence de la mission peuvent être retirés sur la plateforme COLEPS www.marchespublics.cm
5. Le Coordonnateur, invite les Consultants éligibles à manifester leur intérêt en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services (première page et page de signature du contrat, attestation de bonne fin ou tout autre document attestant que le contrat a été exécuté dans de bonnes conditions). Les critères de présélection sont les suivants : Le consultant doit être un Ingénieur en Génie Rural, Génie Civil avec des connaissances en électricité ayant : (i) au moins 10 ans d'expériences professionnelles dans la formation des membres des comités de gestion des infrastructures ; (ii) compter dans son actif au moins 10 comités de gestion formés et (iii) une bonne connaissance dans les travaux du bâtiment et de réalisation des forages. Le consultant ayant plus d'expérience dans la mise en place et l'accompagnement des comités de gestion des infrastructures est favori.
6. L'attention des consultants intéressés est appelée sur la Section III, paragraphes, 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement- de Passation des Marchés applicables aux Emprunteurs dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement » édition de novembre 2020 de la Banque Mondiale (« le Règlement de passation des marchés »), énonçant la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.
7. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous de **lundi à vendredi** et aux heures suivantes : **09 h 00 à 16 h 00, heure locale.**
8. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées, sur la plateforme COLEPS « www.marchespublics.cm » au plus tard le **04 AOÛT 2026 à 16h 00, heure locale.**

Yagoua, le **17 JUL 2026**
LE COORDONNATEUR
Lacour Marie Morhoye
Ingénieur Agro - Socio Économiste